

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Arrêté du 8 novembre 2024 fixant le contingentement au titre des années 2024 à 2026 des recrutements supplémentaires pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du développement durable

NOR : TECK2416878A

La ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, le ministre de la fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique et le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié relatif au statut particulier des techniciens supérieurs du développement durable ;

Vu le décret n° 2024-1013 du 8 novembre 2024 relatif aux modalités de recrutement par voie de promotion interne dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du dernier alinéa de l'article 7 du décret n° 2024-1013 du 8 novembre 2024 susvisé, le nombre des nominations supplémentaires pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du développement durable est fixé au titre des années 2024 à 2026 ainsi qu'il suit :

2024	2025	2026
250	200	100

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 novembre 2024.

*La ministre de la transition écologique, de l'énergie,  
du climat et de la prévention des risques,*

AGNÈS PANNIER-RUNACHER

*Le ministre de la fonction publique, de la simplification  
et de la transformation de l'action publique,*

GUILLAUME KASBARIAN

*Le ministre auprès du Premier ministre,  
chargé du budget et des comptes publics,*

LAURENT SAINT-MARTIN